

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

NATURALISATION

JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS POUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE NIVEAU B1 ORAL ET ECRIT

ATTENTION : depuis le 11 août 2020 la procédure de naturalisation nécessite de démontrer une maîtrise de la langue française niveau B1 oral et écrit

- ✓ **Diplôme français** (niveau brevet minimum) : brevet des collèges, baccalauréat, BEP-CAP, BTS, licence, Master, Doctorat...
- ✓ **Diplôme d'études en langue française (DELF)** niveau B1 ou supérieur.
 - ✗ Attention : les diplômes DELF A1 et A2 sont refusés
 - ✗ Attention : le diplôme initial d'études en langue française (DILF) est refusé
- ✓ **Titre professionnel**, de niveau 3 ou supérieur, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**RNCP**)
 - ✗ Attention : les attestations de suivi de formation(s) sont refusées
- ✓ **Test de français de niveau B1 oral et écrit** ; obtenu depuis moins de 2 ans, attestant soit d'un niveau global égal ou supérieur au B1 oral et écrit, soit, pour chacune des 4 épreuves, d'un niveau B1 ou supérieur (Voir liste des organismes habilités au verso)
 - ✗ Attention : les tests de niveau A1 et A2 sont refusés
 - ✗ Attention : les tests de niveau B1 oral uniquement sont refusés
- ✓ **Attestation de comparabilité** d'un diplôme étranger (pays francophones et Maghreb uniquement) **avec mention du cursus en langue française** délivrée par l'organisme ENIC-NARIC (<https://www.ciep.fr/enic-naric-france>)
 - ✗ Attention : les attestations de comparabilité sans référence au suivi d'un cursus en langue française dans un pays francophone sont refusées



✗ **Attention: Toutes les attestations linguistiques délivrées par l'OFII sont REFUSEES**

- ✓ **Sont dispensés de justificatif de maîtrise de la langue française :**
(Leur maîtrise de la langue française niveau B1 sera toutefois vérifiée lors de l'entretien de naturalisation et selon leur situation) :
 - les postulants justifiant d'un **handicap** ou d'un **état déficient chronique** au moyen du modèle de certificat médical joint en annexe **renseigné par un médecin et avec indication d'une évaluation linguistique impossible**
 - les postulants réfugiés ou apatrides résidant en France depuis au moins 15 ans et âgés de plus de 70 ans



PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

ORGANISMES HABILITÉS A FAIRE PASSER LE TEST OU DIPLÔME DE FRANÇAIS - NIVEAU B1

➤ Test de connaissance du Français (TCF)

Le test de connaissance du Français pour l'accès à la nationalité française (TCF- ANF) niveau B1 oral et écrit est le test spécifique de français en vue de la naturalisation. Il est valable 2 ans.

Organismes habilités pour l'examen TCF	
CAEC – GIP FORMATION	HESIO CONSEIL
Lieux de passage du test (selon la demande): Nancy, Metz, Thionville, Epinal, Bar-le-Duc, ... Site Internet : https://www.greta-lorraine.fr/actualite/tests-et-diplomes-en-langues-caec-gip-formation Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : gip-caec@ac-nancy-metz.fr Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Lieu de passage du test : Metz Téléphone : 06.45.61.38.66 Mail : b1@hesio.fr

➤ Diplôme d'études en langue française (DELF)

Le **diplôme d'études en langue française (DELF)** niveau B1 ou supérieur a une durée de validité permanente.

Organismes habilités pour le diplôme DELF	
CAEC – GIP FORMATION	Université de Lorraine
Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : gip-caec@ac-nancy-metz.fr Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Site Internet : https://defle-nancy.jimdo.com/ Téléphone : 03 72 74 31 91 Mail : defle-contact@univ-lorraine.fr

➤ Test d'évaluation du français (TEF)

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) organise le test d'évaluation du français (TEF), spécifique en vue de la demande de naturalisation. Ce test est valable 2 ans.

Site Internet : https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/fr_FR/web/cci93/test-evaluation-francais

Contacts : 0820 012 112 (0,12€/ minute)

Adresse : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Ile- de- France
8 avenue de la Porte de Champerret / 75838 Paris Cedex 17